



Politique en matière de réseaux sociaux

**NB ALPINE INC. (Ski NB)
DÉCEMBRE 2025**

Politique en matière de réseaux sociaux

1. Objectif

La présente politique (la « politique ») a pour objectif de s'assurer que les publications sur les réseaux sociaux effectuées par tout participant lié à New Brunswick Alpine Inc. (« Ski NB ») soient conformes au *Code de conduite* de Ski NB et représentent fidèlement les marques Ski NB et Alpine Canada Alpin (« ACA »).

2. Champ d'application

La présente politique s'applique à tous les participants, tels que définis à l'article C.7 « Définitions » du *Code de conduite* de Ski NB, notamment toutes les personnes qui prennent part à des activités organisées, commanditées, promues, appuyées ou sanctionnées par ACA, les membres du conseil d'administration, les employés et le personnel de Ski NB, ainsi que les athlètes, entraîneurs, bénévoles et officiels participant à des événements sanctionnés par Ski NB ou ACA, ou les deux.

La présente politique vise à de fournir des lignes directrices et des dispositions relatives à l'utilisation des réseaux sociaux, tant pour les comptes officiels gérés par Ski NB que pour les comptes personnels des participants lorsqu'ils publient du contenu lié à leur association avec Ski NB ou à leur participation à un événement de l'organisme. Les participants qui gèrent des pages ou des comptes personnels sur les réseaux sociaux sont tenus de se conformer aux lignes directrices suivantes dans la mesure où ces dernières concernent leur association avec Ski NB. Les participants seront tenus responsables de ce qu'ils écrivent ou publient sur les réseaux sociaux ou sur des pages Internet. Les commentaires incendiaires, les remarques non professionnelles ou les propos désobligeants à l'égard de l'organisme, ainsi que des employés, des clients, des fournisseurs ou des concurrents de Ski NB peuvent entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, conformément à l'article 5 ci-dessous

- Dans la présente politique, le terme « réseaux sociaux » désigne les outils en ligne, comme les réseaux sociaux, les communautés en ligne, les blogues, les forums, les sites de petites annonces, les wikis, les sections de commentaires et les sites multimédias utilisés pour publier et discuter du contenu des utilisateurs ou pour entrer en contact avec d'autres personnes. Les sites de réseaux sociaux couramment utilisés à la date de la présente Politique comprennent, sans toutefois s'y limiter, X (anciennement Twitter), Threads, Facebook, YouTube, Flickr, LinkedIn, Instagram, TikTok, WhatsApp, Noplace, Reddit et Snapchat. Pour plus de clarté, dans la présente politique, l'engagement sur les réseaux sociaux inclut également le fait de laisser des avis au sujet de produits ou de services sur des sites d'avis de détaillants ou de parties prenantes, la participation à des votes et sondages en ligne, ainsi que la participation à des conversations sur des forums Web publics et privés.

3. Principes directeurs et lignes directrices

Les réseaux sociaux offrent la possibilité aux personnes de se rassembler au sein de communautés en ligne qui ont les mêmes intérêts et de créer, d'afficher et de lire du contenu, tout en contribuant à la constitution de profils personnels et de communautés de fervents à l'échelle mondiale. Utilisés à bon escient, les réseaux sociaux constituent un outil puissant de communication et de promotion d'une marque ou des idées; utilisés de manière inappropriée, ils peuvent nuire à la réputation d'un organisme ou d'une personne et avoir des effets négatifs sur la capacité de ces derniers à générer des revenus.

Dans une large mesure, les réseaux sociaux ont effacé les limites entre notre vie personnelle et notre vie professionnelle. Si tous les participants peuvent s'attendre à tirer parti de la liberté d'expression et du respect de leur vie privée dans leur vie personnelle et dans l'utilisation de leurs réseaux sociaux personnels, ils ont également des obligations envers Ski NB, ACA et d'autres parties prenantes quand ils utilisent les réseaux sociaux, même à des fins personnelles. Il est attendu de tous les participants qu'ils respectent les directives suivantes, mais aussi qu'ils fassent preuve de bon sens et prennent le temps de réfléchir à l'incidence personnelle, ainsi qu'aux répercussions sur Alpine NB, ACA et d'autres parties prenantes, quand ils utilisent les réseaux sociaux.

Lignes directrices relatives à un usage approprié des réseaux sociaux

- Suivez vos commanditaires et vos coéquipiers pour faire connaître vos pages et leur témoigner votre soutien.
- Célébrez les exploits de vos coéquipiers et l'excellence sportive.
- Souhaitez bonne chance à vos coéquipiers – montrez votre appui à vos collègues athlètes.
- Offrez des commentaires sur vos propres performances, votre forme ou votre entraînement de manière positive.
- Exprimez votre enthousiasme à l'approche des événements à venir.
- Exprimez votre gratitude envers les participants.
- Appuyez le personnel, Ski NB, ACA ou d'autres commanditaires ou fervents des organismes provinciaux ou territoriaux de sport (OPTS) en les identifiant et en les mentionnant.
- Demandez conseil si vous avez des doutes concernant vos publications ou vos gazouillis (« tweets »).
- Interagissez de manière positive avec vos fervents.
- Identifiez Ski NB dans vos publications pour contribuer à développer votre image de marque personnelle et votre audience.

Lignes directrices relatives à l'usage inapproprié des réseaux sociaux

- Ne publiez pas de commentaires négatifs sur une entreprise, un produit ou une marque. Même si l'entreprise n'est pas actuellement un commanditaire ou un partenaire commercial, la même règle s'applique. Elle pourrait devenir un partenaire ou un commanditaire à l'avenir et donc une partie prenante.
- Ne publiez pas de commentaires sur un concurrent de l'un des partenaires commerciaux de Ski NB. Même si vous êtes passionné par cette marque, les partenaires commerciaux sont sensibles à ce type de publications, quel que soit le contexte.
- Ne publiez pas de commentaires négatifs sur Ski NB, ce qui peut inclure le personnel, les événements, l'organisme, la sélection des équipes et des courses, la politique ou la stratégie de l'équipe.
- Ne divulguez pas de renseignements médicaux vous concernant ou concernant un autre athlète avant d'avoir consulté le responsable de la communication de Ski NB. Ce dernier ne divulguera des renseignements médicaux particuliers qu'après confirmation de la blessure par l'équipe médicale et uniquement en collaboration avec l'équipe médicale de Ski NB, l'athlète et la direction de l'équipe.
- Ne faites aucun commentaire pouvant être interprété comme préjudiciable au sport.
- Ne publiez aucun contenu ni commentaire négatif concernant ce qui est communiqué lors des réunions d'équipe, sauf pour afficher du contenu provenant des réseaux sociaux officiels de Ski NB.
- Ne publiez pas de commentaires négatifs sur vos pairs. Ne publiez aucun commentaire négatif lié à la race, la sexualité, le genre, les capacités, la religion ou la culture.
- Ne publiez pas de photos ou commentaires indécents, vulgaires ou obscènes.
- Ne publiez pas de vidéos prises à l'intérieur d'un site de compétition.
- Ne faites pas la promotion de produits à des fins commerciales qui entrent en conflit avec les commanditaires actuels de Ski NB, ce qui comprend en particulier les entreprises ou les produits non couverts par les partenariats traditionnels, comme indiqué dans le contrat de l'athlète.
- Ne publiez pas de photos de vous-même ou de vos coéquipiers portant des vêtements à l'effigie de Ski NB associés à des commanditaires concurrents (p. ex., d'après ACA, une casquette NewEra avec des vêtements Helly Hansen).
- Ne créez aucun compte de groupe sur les réseaux sociaux en lien avec votre fonction d'entraîneur ou d'athlète au sein de Ski NB et de l'une de ses équipes.

4. Dépôt d'une plainte

Les violations de la présente politique peuvent être signalées à Ski NB en suivant le processus de plainte décrite à l'article 10 de *la Politique en matière de discipline et de plaintes* de Ski NB.

5. Non-respect

Les participants qui ne se conforment pas à ces directives s'exposent à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation de leur contrat de travail avec Ski NB ou la cessation de leur affiliation et de leur participation aux équipes et aux événements de Ski NB.

Note : La présente politique est rédigée en anglais et en français. En cas de différend concernant l'interprétation de la version traduite, la version anglaise de la politique prévaut.